



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune de Madic, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT, Patrick BORNET (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Gustave GOUVEIA (Lanobre) à Eric MOULIER (Saignes), Clotilde JUILARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Christophe MORANGE

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 30

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 07 octobre 2021

**20211012010DE**

**AMENAGEMENT DU TACT : CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT EN PROPRIETE PRIVEE**

Dans le cadre sa stratégie de développement touristique, la Communauté de communes Sumène Artense est maître d'ouvrage d'un programme d'aménagement et de mise en valeur des abords de la retenue du TACT. Ce projet issu d'un partenariat avec les acteurs locaux vise à favoriser une découverte du site respectueuse des usages et de la richesse patrimoniale (paysage, biodiversités, ...). Ce projet a vocation à intégrer le réseau des sites remarquables de la Communauté de communes, ainsi que le plan local de randonnée.

Considérant que l'aménagement de terrain privé et le passage du public sur lesdits terrains sont nécessaires à la mise en œuvre de ce programme, il est prévu la conclusion d'une convention avec le propriétaire des parcelles concernées pour préciser les travaux envisagés et définir les engagements et responsabilités de chacun.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser le Président à signer la convention pour l'aménagement et passage d'un itinéraire de découverte en terrain privé pour les parcelles appartenant à Monsieur René LACHAIZE dont les références cadastrales sont les suivantes :

Communes	Références cadastrales
Champs-sur-Tarentaine Marchal	A 527
Champs-sur-Tarentaine Marchal	A 530

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire décide :

- D'autoriser le Président à signer la convention pour l'aménagement et passage d'un itinéraire de découverte en terrain privé pour les parcelles appartenant à Monsieur René LACHAIZE dont les références cadastrales sont les suivantes :

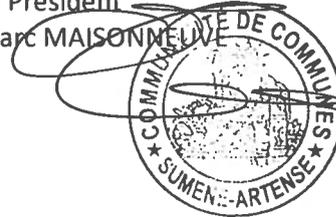


- Communes	- Références cadastrales
- Champs-sur-Tarentaine Marchal	- A 527
- Champs-sur-Tarentaine Marchal	- A 530

Fait à CHAMPS SUR TARENTEINE - MARCHAL, le 12 octobre 2021

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 19/10/2021  
Affichée ou notifiée le 19/10/2021  
Document certifié conforme  
Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/10/2021 015-241501055-20211012-20211012010DE-DE